

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2177

Edition du
11 septembre 2017

DANS CE NUMÉRO

Election au Conseil fédéral: le camouflage tessinois (Jean-Daniel Delley)

Un ticket à trois pour masquer une candidature unique

Redevance radio-TV: les vrais sujets cachés (Jacques Guyaz)

L'initiative No Billag n'a rien d'autre à proposer qu'un dogme anti-service public

Economie de la santé: faire plus avec moins (Marc-André Raetzo)

L'inutilité avérée ou l'inefficacité de certaines prestations coûtent cher aux assurances et aux patients

Appel à tous les acteurs politiques: tenez-vous en aux faits! (Asip)

Un communiqué de presse de l'Association suisse des institutions de prévoyance sur Prévoyance vieillesse 2020

Expresso

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

Election au Conseil fédéral: le camouflage tessinois

Un ticket à trois pour masquer une candidature unique

Jean-Daniel Delley - 07 septembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32092>

La succession de Didier Burkhalter devrait être l'occasion d'assurer au Tessin un siège gouvernemental et de mettre fin à une surreprésentation romande obtenue par accident. Mais la stratégie des libéraux-radicaux tessinois, comme celle du PLR suisse, vise un autre objectif. Le ticket à trois proposé aux Chambres fédérales ne constitue qu'un pseudo-choix.

Le PLR tessinois disposait pourtant de toutes les cartes pour offrir un véritable choix aux parlementaires fédéraux tout en assurant la représentation de la Suisse italophone. Laura Sadis, conseillère d'Etat durant deux législatures - elle a dirigé avec brio le département des finances et de l'économie - et ancienne conseillère nationale, présentait les qualités nécessaires. Mais voilà, dans le paysage politique tessinois, Sadis appartient à l'aile radicale centriste, plus portée à élaborer des solutions consensuelles qu'à imposer les préjugés idéologiques de l'aile libérale. Lors des élections cantonales, elle a ravi la place de sa collègue de parti Marina Masoni, figure phare de la droite dure. Une victoire que son parti ne lui a jamais pardonnée.

Car au-delà de la représentation du Tessin au Conseil fédéral, une

revendication légitime, c'est la future majorité au sein du gouvernement qui est en jeu. Un exécutif clairement à droite, débarrassé des majorités changeantes qu'a favorisées la modération d'un Didier Burkhalter, voilà le fil rouge de la procédure de sélection de la candidature libérale-radical. Premier épisode au niveau tessinois, la candidature unique d'Ignazio Cassis qui multiplie les [signes d'obédience](#) à cette ligne dure, en particulier sur nos rapports avec l'Europe. Et la mise sur la touche de Laura Sadis.

Mais il faut proposer un choix aux parlementaires fédéraux. Deuxième épisode, PLR genevois et vaudois se ruent dans la brèche et le groupe parlementaire fédéral adoube trois candidats, dont la femme qui manquait à l'appel après le verrouillage tessinois. Ne soyons pas dupes: les deux Romands jouent les faire-valoir de Cassis, car la surreprésentation francophone au Conseil fédéral ne saurait durer une décennie encore. N'oublions pas que la présence de trois Romands au gouvernement fédéral résulte de l'échec du scénario échafaudé en 2015 par l'UDC: trois candidats des trois régions linguistiques pour faire émerger le favori du parti, le Zougois Thomas Aeschi.

Faut-il néanmoins abandonner le souci des équilibres régionaux au profit des qualités personnelles des candidats? Les soutiens de Pierre Maudet vantent ses compétences, critère qui devrait prévaloir sur ceux du sexe et de la région. Certes Maudet surpasse de loin ses colistiers: expérience de l'exécutif, dynamisme, *vista...*

Mais le gouvernement d'un pays aussi divers que la Suisse n'a rien à voir avec la conduite d'une entreprise. Des magistrats techniquement à la hauteur ne suffisent pas à assurer l'équilibre des intérêts et la prise en compte des multiples diversités de la collectivité helvétique. Si l'italianité du futur magistrat revêt une telle importance, c'est bien parce que la cohésion du pays est en jeu. Fondé ou non, le sentiment d'abandon qui habite le Tessin ne peut être ignoré. Depuis plus de 20 ans, [les Tessinois tournent le dos à la Suisse](#), exprimant avec rage une fermeture, un isolationnisme qui à terme pourraient se révéler dangereux pour l'unité nationale.

Dans cette perspective, le PLR ne joue pas le jeu qu'on est en droit d'attendre d'un parti gouvernemental. Ce jeu truqué, le Parlement peut encore le démasquer en ouvrant l'éventail des candidatures à d'autres papables italophones.

Redevance radio-TV: les vrais sujets cachés

L'initiative No Billag n'a rien d'autre à proposer qu'un dogme anti-service public

Jacques Guyaz - 11 septembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32110>

Ce jeudi, le Conseil national va probablement rejeter [l'initiative](#) visant à supprimer les redevances radio et télévision. Le Conseil des Etats s'est déjà prononcé le 7 mars et a refusé ce texte qui n'a reçu aucun soutien à la Chambre des cantons.

Cette initiative s'en prend à l'article 93 (Radio et télévision) de la Constitution fédérale dont elle renouvelle les deux derniers alinéas. Le quatrième prévoit que la Confédération «*ne subventionne aucune chaîne de radio ou de télévision [...]*» et le cinquième qu'«*aucune redevance de réception ne peut être prélevée par la Confédération ou par un tiers mandaté par elle*».

Ces propositions sont littéralement insensées et traduisent avant tout la haine que certains milieux, surtout en Suisse alémanique et dans une droite extrême, vouent à la SSR. La mise en vigueur de ce texte signifierait tout simplement la fin du service public de radio et de télévision tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Rappelons, comme le souligne le [Message](#) du Conseil fédéral, que les programmes des télévisions étrangères atteignent une part de marché de 65%, ce qui est bien sûr considérable, mais inévitable. Nous sommes entourés de

grands pays qui parlent les mêmes langues que les nôtres et dont les médias publics et privés disposent de moyens sans commune mesure avec ceux des chaînes helvétiques. Malgré tout et grâce à la redevance, la SSR parvient à jouer son rôle et à maintenir un niveau de qualité élevé.

La situation est très différente pour la radio. Les programmes de la SSR attirent 65% des auditeurs, ceux des stations suisses privées autour de 30%. Les radios étrangères semblent peu écoutées et leur part ne dépasse pas 5%. Il s'agit là bien sûr de chiffres globaux qui masquent d'importantes différences régionales et d'écoute selon l'heure de la journée. Il nous semble, de manière très intuitive, que le taux d'écoute des stations de Radio France doit très largement dépasser les 5% dans l'Arc lémanique.

Et n'oublions pas l'existence même du cinéma suisse qui dépend aujourd'hui très largement des [financements](#) apportés par la SSR. Un montant de 27,5 millions est engagé entre 2016 et 2019 pour soutenir des coproductions à raison de 14 millions pour des téléfilms, 9 millions pour des longs métrages, le solde allant aux films d'animation et à différents projets. Sans cette manne qui reste modeste en

comparaison internationale, le biotope du cinéma suisse, déjà fragile, maisons de productions, techniciens, actrices et acteurs, risque de disparaître purement et simplement.

Mais la cohésion du pays à travers la circulation des informations et des commentaires, la qualité du travail journalistique et des émissions de divertissement sont largement liés au maintien des moyens financiers que permet la redevance.

Naturellement, le vote du Parlement ne préjuge pas celui du peuple. En fait, au-delà du débat sur cette initiative, le financement de la radio et de la télévision publiques devrait conduire à deux catégories de réflexions qui sont, elles, tout à fait légitimes.

Affaires de coûts et de prix

L'intitulé marketing de cette initiative, «*No Billag*», est devenu sans objet puisque Billag n'assurera plus la récolte de la redevance au-delà du 31 décembre 2018. Pour la suite, un appel d'offres a été lancé qui a conduit à la sélection de la société Serafe.

Celle-ci est une filiale de l'entreprise zurichoise [Secon AG](#) qui travaille comme sous-traitant pour des assurances-maladie telles qu'Atupri et

Helsana. Collecter des primes d'assurances ou des redevances de radio-TV sont des activités administratives qui ont en effet des points communs.

Toutefois la différence dans le [montant des offres](#) faites par Billag et Serafe nous rend quelque peu perplexes. Billag touche aujourd'hui 54 millions par an alors que Serafe a été choisi avec une proposition à 17,6 millions. Nous pouvons faire trois hypothèses. Tout d'abord Billag est tellement mal géré que ses frais administratifs sont exorbitants. La seconde hypothèse est que Secon, qui est derrière Serafe, est extraordinairement

performant et peut travailler avec un montant qui n'est que le tiers de celui que touche Billag. La dernière hypothèse est celle d'un *dumping* de Secon pour emporter le marché.

Nous ne trancherons pas, mais nous suggérons aux parlementaires et à l'administration fédérale de suivre de près la préparation du travail de Serafe en 2018 pour éviter les gros titres des journaux en 2019 sur la pagaille autour de la perception de la redevance.

La seconde catégorie de réflexions concerne le montant de cette redevance et son assiette. Elle se monte

aujourd'hui à 451.10 francs par année et par ménage. Le passage à une taxation de tous les foyers fiscaux dès 2019, et non seulement à ceux qui consomment effectivement des programmes de radio et de TV, pour parler clair en éliminant ainsi les fraudeurs, devrait faire baisser ce montant à moins de 400 francs.

Mais c'est aussi l'occasion de réfléchir à nouveau aux exonérations et aux exemptions sociales qui accompagnent normalement tout projet de taxation. Il s'agit là de vrais sujets politiques quelque peu oubliés aujourd'hui en raison de cette initiative absurde sur la suppression de la redevance.

Economie de la santé: faire plus avec moins

L'inutilité avérée ou l'inefficacité de certaines prestations coûtent cher aux assurances et aux patients

Marc-André Raetzo - 10 septembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32106>

Une fois de plus, l'automne amène l'annonce d'une augmentation des primes d'assurance-maladie pour l'année suivante ([DP 2176](#)).

Des exigences complémentaires se manifestent aussi. Les assurances-maladie demandent de pouvoir choisir les médecins dont elles remboursent les prestations. Les cantons souhaitent pouvoir limiter le nombre des médecins installés. Certes, en diminuant l'offre, on peut probablement réduire les

coûts, mais on n'améliore certainement pas du même coup le rapport qualité-prix des prestations.

Nombre d'[études publiées](#) ont établi que 30% des prestations médicales sont très probablement inutiles. Il s'agit soit d'investigations et de traitements dont on peut se passer, soit d'un manque de coordination dans la prise en charge des malades complexes. En les évitant, les coûts du système de santé diminueraient de manière très importante.

Des prestations inutiles

La Société suisse de médecine interne générale a lancé son programme «*smarter medicine*» et propose cinq [interventions à éviter](#) pour cause d'inutilité manifeste. Malheureusement, cette situation n'est pas très fréquente.

Si l'on s'intéresse à la rencontre médecin-malade pendant laquelle tout se décide, la réalité s'avère plus complexe. Pour la plupart des

gens, en présence d'un symptôme, le médecin pose un diagnostic sûr à 100% et prescrit un traitement efficace à 100%. Or, cette double certitude ne correspond de loin pas à une vérité garantie.

Prenons l'exemple de l'imagerie par résonance magnétique (IRM) pour un patient qui se plaint de céphalées. Lorsqu'un patient se présente avec des maux de tête unilatéraux et pulsatiles, symptômes caractéristiques d'une migraine, le médecin ne devrait en principe pas prescrire d'IRM.

Mais les études montrent que la probabilité d'une «*simple*» migraine n'atteint tout de même [pas 100%](#). L'éventualité d'une autre affection reste significative. Il est en effet impossible d'exclure à 100% une tumeur cérébrale pour n'importe quel type de céphalées. Le médecin très prudent qui prescrit des IRM à tous ses patients aura forcément raison une fois ou l'autre. On ne peut donc pas dire que cet examen soit inutile à 100%.

Une étude publiée dans la *Revue médicale suisse* montre que pratiquement 80% des consultations de médecine interne générale comprennent un élément de décision dans un [contexte de probabilité](#). Cela s'appelle le raisonnement clinique ou l'analyse décisionnelle. Parmi les plaintes exprimées par son patient, le médecin doit discerner les informations qui ont une valeur susceptible

d'augmenter ou de diminuer la probabilité d'un diagnostic.

Il faut ensuite discuter avec le patient des probabilités repérées et des conséquences possibles pour prendre une décision.

De la même manière pour les traitements, on se trouve pratiquement toujours dans un contexte subjectif. Soit l'exemple des statines qui font la une des journaux depuis des mois. On trouve des études qui établissent le bénéfice des statines, avec une diminution des accidents cardio-vasculaires de 30% environ. Il n'en reste pas moins que la décision de prescrire ce traitement demeure totalement subjective et qu'on peut évaluer le nombre de personnes qui prendront le traitement «*pour rien*».

Un homme de 50 ans en bonne santé, qui présente un risque de 10% d'avoir un problème cardiaque dans les 10 ans à venir, prendra dans 90% des cas un traitement inutile. Et s'il prend malgré tout le traitement, son risque ne va diminuer que de 30% - autant dire que dans près des deux tiers des cas le traitement s'avérera également inutile. Au total, sur 100 patients, seuls trois bénéficient effectivement du traitement tandis que 97 le prennent pour rien. Une fois de plus, on fait de la gestion des risques, en partageant la responsabilité de la décision avec le patient.

Analyse décisionnelle et tolérance à l'incertitude

La tolérance d'une certaine incertitude variera en fonction du profil des patients comme des médecins. Tout ce processus nécessite de plus des connaissances particulières, qui ne sont pas toujours enseignées à la faculté ou lors des stages en hôpital. Avant de discuter avec le patient, il devrait être obligatoire de bien connaître les éléments de la décision.

L'entraînement à cette science relativement nouvelle a fait l'objet depuis bientôt 25 ans des cercles de qualité du [réseau Delta](#), dont l'auteur de cet article est membre fondateur et partenaire actif, qui a en outre publié un livre sur les stratégies en [médecine ambulatoire](#) et entretient un site Internet d'[entraînement à la décision](#). Avec ceci, nous avons obtenu de 15 à 17% de réduction des coûts de l'assurance-maladie par rapport à un collectif comparable du point de vue de la morbidité ([DP 2176](#)) et ainsi permis une diminution des primes.

S'agissant de décision partagée, il faut prendre en compte le fait que la population n'est pas encore familiarisée avec ces notions d'incertitudes et de probabilité. Tout un travail d'information, aujourd'hui complètement inexistant, reste à faire.

Pour améliorer l'efficacité du système de santé sans rationnement, il faut aussi

revoir la prise en charge des maladies chroniques. Nous avons déjà rappelé que 20% de

la population consomme 80% des ressources et que leur prise en charge n'est probablement pas optimale.

Nous reviendrons sur cet aspect de l'économie sanitaire dans un prochain article.

Appel à tous les acteurs politiques: tenez-vous en aux faits!

Un communiqué de presse de l'Association suisse des institutions de prévoyance sur Prévoyance vieillesse 2020

Asip - 09 septembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32102>

L'Association suisse des institutions de prévoyance ([Asip](#)) appelle instamment tous les acteurs politiques à s'en tenir aux faits pendant la campagne de votation sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020 et, compte tenu de la complexité de ce projet, à ne pas tomber dans des raccourcis simplistes, ambigus ou susceptibles d'être mal interprétés. Vous trouverez ci-après quelques exemples des déclarations fallacieuses les plus largement répandues et les faits fondamentaux qui ont été écartés.

Les opposants à la réforme prétendent que, si la réforme était acceptée, les générations les plus jeunes devraient en supporter la plus lourde charge financière. Ils comparent toutefois des périodes de cotisations inégales. Selon l'Asip, une telle comparaison est indéfendable. Quand on veut comparer le loyer de deux appartements, on ne compare pas le loyer mensuel de l'un au loyer trimestriel de l'autre. De

plus, en réduisant de deux tiers la redistribution dans le deuxième pilier, contraire au système de la prévoyance, la réforme contribuera à stabiliser la prévoyance vieillesse et profitera particulièrement aux plus jeunes. Or, cela est souvent passé sous silence.

Les détracteurs du projet affirment quant à eux que les personnes appartenant à la «*génération de transition*» sont les véritables profiteurs de la réforme. Mais, en réalité, c'est précisément la génération de transition qui a financé, sans l'avoir voulu, pendant plusieurs années cette redistribution inéquitable des plus jeunes vers les plus âgés dans le deuxième pilier. Elle a, de ce fait, été contrainte de céder une partie des rendements réalisés sur son capital. La garantie des droits acquis est nécessaire si l'on veut atteindre le principal objectif de cette réforme, à savoir le maintien du niveau des rentes.

Ce n'est pas en considérant une telle mesure comme un profit qu'on y arrivera.

Les opposants soutiennent par ailleurs que les retraités actuels compteraient parmi les perdants de la réforme. Or, ils ne paieront qu'à partir de 2021 la légère augmentation de la TVA (0,3%) prévue. Prétendre que cette mesure les pénalise ne se justifie pas, surtout que la TVA est supportée solidairement par tous les consommateurs. Du reste, cette répartition de la charge financière sera pratiquement imperceptible. La réforme garantit au contraire les rentes des retraités actuels.

L'Asip s'est fixée comme objectif d'[améliorer la compréhension](#) des questions de prévoyance et, parallèlement, de [lutter contre la désinformation](#). Pour l'Asip, il est important que les électrices et les électeurs puissent se former une opinion équitable et fondée sur des arguments professionnels.

Expresso

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

Ami et ennemi

Quelques dizaines de milliers de voix dans trois Etats ont manqué à Hillary Clinton pour éviter l'élection de Trump. Autant de personnes qui ont renoncé à soutenir une amie imparfaite et permis ainsi la nomination d'un ennemi mortel ([Salman Ruhsdie](#)).

Celles et ceux qui s'opposent à PV 2020 parce que l'âge de retraite des femmes est porté à 65 ans prennent le même risque. Suivra la retraite à 67 ans, et sans compensation. La politique du pire fait toujours le jeu de l'ennemi mortel, en Suisse comme aux Etats-Unis. | *Jean-Pierre Ghelfi*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Election au Conseil fédéral: le camouflage tessinois

https://www.nzz.ch/schweiz/ignazio-cassis-wir-koennen-nicht-ganz-afrika-in-europa-aufnehmen-ld.1314858?mktcid=nled&mktcval=107_2017-9-6

https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_BECBE387A8EB.P001/REF

Redevance radio-TV: les vrais sujets cachés

<https://nobillag.ch/fr/der-initiativtext-im-wortlaut/>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/8013.pdf>

<http://www.srgssr.ch/fr/service-public/culture/pacte-de-laudiovisuel/>

<https://www.seconag.com/>

<https://www.tdg.ch/suisse/billag-encaissera-redevance/story/19598755>

Economie de la santé: faire plus avec moins

<https://www.domainepublic.ch/articles/32044>

<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0953620512000751?via%3Dihub>

http://www.smartermedicine.ch/fileadmin/user_upload/Adaptionen/smartermedicine/Dokumente/Listen_Flyer_neu/SmarterMedicine_Flyer_F_web300.pdf

<https://www.revmed.ch/Scores/SCORES-DIAGNOSTIQUES/NEUROLOGIE/MIGRAINE/Score-clinique-pour-le-dia>

gnostic-de-la-migraine-POUNDING

<https://www.revmed.ch/RMS/2011/RMS-314/Identite-du-medecin-de-premier-recours-et-qualite-en-medecine-ambulatoire>

<http://reseau-delta.ch/fr/>

<https://www.revmed.ch/Guidelines/Docteur-j-ai>

<http://www.vips2.ch/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/32044>

Appel à tous les acteurs politiques: tenez-vous en aux faits!

<http://www.asip.ch/>

<http://avec-nous-pour-nous.ch/>

<http://www.reformeurgente.ch/>

Espresso

<https://vimeo.com/223450065>